

ROIS

ENCHERES

Saint-Pair-sur-Mer
13 octobre 2018



Collection
Huguette et André FABRE

ROIS ENCHERES

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 À 14H

EXPOSITIONS PUBLIQUES

Vendredi 12 octobre : 14h à 18h

Samedi 13 octobre : 10h à 12h

Collection *Huguette et André FABRE*


EXPERT :

Laurent Dodier

Membre du Syndicat Français des Experts Professionnels en œuvres d'art (S.F.E.P)
Membre de la Compagnie des Experts en Antiquités et œuvres d'art (C.E.A)

10bis La Butte
50300 Le Val Saint Père
Tél. +33 608 22 68 15
laurentdodier@wanadoo.fr

Enchérissez en live • Bid live

 **interencheres-live.com**
Enchères LIVE et ordres d'achat secrets

Toutes les photos sur : www.rois-encheres.com
All the photos are visible at: www.rois-encheres.com

SVV agréée n°2001-009

Collection Huguette et André Fabre

Alice Guermont, modiste à Paris dans les années 1920-1930, hérite en 1945 du Docteur Louit. Elle se retrouve propriétaire de son manoir de Puntis dans le Gers près de Jegun. Dans ce manoir, une collection d'objets Kanak et du Vanuatu ornent les murs du grand escalier.

Le docteur Louit était le fils du magistrat Henri Louit. Né en 1846, Henri Louit fut juge de Paix à Bourail en Nouvelle-Calédonie de 1890 à 1894 puis juge de paix de 3e classe à Tamatave, Madagascar en 1896. Il décède en 1905. Passionné par les cultures rencontrées il a collecté de nombreux objets lors de ses missions exposant l'ensemble au manoir de Puntis.

Avant sa mort, Alice Guermont, prit Jean-Louis Despiau, son ami et clerk de notaire, comme exécuteur testamentaire et lui fit don d'une partie de la collection Louit. Ce dernier légua à sa fille Huguette et à son gendre André Fabre une partie de cette collection d'Océanie.

C'est donc au milieu des années 50 qu'André et Huguette Fabre (née Despiau), vont à Puntis et tombent ébahis devant les statues, masques et objets exposés dans l'escalier. Ils purent en choisir quelques-uns, le reste devant revenir au Musée de l'Homme, conformément aux vœux de Alice Guermont.



Huguette et André Fabre à Puntis en 1956

C'est Jean Guiart qui se chargera de récupérer le reste de la collection pour les musées Français. Le fameux masque Apouema depuis identifié comme étant le masque de Wimai de Koumac et qui figure au centre de la photo prise dans le manoir a fait partie des collections du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie et est publié page 35 du livre d'Emmanuel Kasarherou : LE MASQUE KANAK, Collection : Arts témoins, 1993 (ce masque se trouve aujourd'hui au Musée du Quai Branly).

Leur vie restante, André et Huguette Fabre, se passionnent pour l'art Kanak. Ils accumulent alors les livres et les documents, parcourent les musées et les expositions, pour comprendre et connaître chaque origine et fonction des objets dont ils ont hérité.

Aujourd'hui tous deux décédés, leurs trois enfants mettent en vente la collection, comme le désirait André Fabre.

L'ensemble de cette collection y compris les photographies provient de la collection du Magistrat Henri Louit constituée lors de ses affectations et voyages en Océanie avant 1905.

Nous remercions les enfants Fabre pour leurs précieuses informations sur la provenance de cette collection.



1

Bambou gravé représentant des scènes mêlant Kanaks et Européens.
Fentes et usures habituelles.
Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak, XIX^e siècle.
Long. 126 cm.

2500 / 2800

2

Coquillage gravé. - cases kanak- inscription : «Nelle Calédonie»
Nacre.
Travail de bagnard.
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 7 cm / 8 cm.

350 / 380

3

Coquillage gravé. fleurs en médaillon et dragon à 2 têtes dans des feuillages sur le pourtour (petite cassure)
Nacre.
Travail de bagnard.
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 8,5 cm / 8,5 cm.

350 / 380

4

Coquillage gravé. - bateau rentrant au port - inscription : «souvenir».
Nacre.
Travail de bagnard.
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 7,2 cm / 8 cm.

350 / 380

5

Coquillage gravé. Tête de profil droit en médaillon central et tête dans les feuillages sur le pourtour (petite cassure)
Nacre.
Travail de bagnard.
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 7,5 cm / 8,5 cm.

350 / 380

6

Coquillage gravé. Tête de profil gauche en médaillon central et feuillage sur le pourtour (petite cassure)
Nacre.
Travail de bagnard.
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 7,5 cm / 8,5 cm.

350 / 380



1

2-3-4
5-6



7-8-9-10-11

7

Massue de forme conique se terminant par un pommeau arrondi.

Bois dur à patine d'usage.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 77,5 cm.

300 / 350

8

Massue dite « perce sternum » formée d'une hampe très légèrement conique s'évasant vers la tête se terminant par une forte pointe. la poigné porte un cordage en fibre.

Bois dur à patine d'usage.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 100 cm.

300 / 350

9

Grande massue en forme de pelle ou pagaie avec une large lame et un pommeau conique.

Bois dur à patine d'usage.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 118 cm.

500 / 550

10

Bâton ou massue inhabituelle sous forme d'une longue tige légèrement ondulant se terminant par une tête étoilée a plusieurs points.

Bois dur à une patine d'usage.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 113 cm.

400 / 450

11

Massue en forme de bâton de « hockey » se terminant par un pommeau arrondi.

Bois dur à patine d'usage.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 95 cm.

300 / 350



12

Hache-Ostensoir composé d'un disque en serpentine vert-clair, percé et ligaturé sur un manche en bois recouvert de tapa. La pierre est maintenue dans la fourche du manche par des ligatures de fibres tressés incorporant de la fourrure de roussette.

La base est formée d'une demi noix de coco. La base et la hampe sont recouvert de corde tressée formant un motif de losanges. La base est partiellement recouverte de poile de roussette.

En l'état. Quelques ébréchures au disque.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 56 cm. (dimension de la lame : 16,5 / 21 cm.)

3000 / 3500



13

Hache-Ostensoir composé d'un disque en serpentine verte, percé et ligaturé sur un manche en bois recouvert de tapa. La pierre est maintenue dans la fourche du manche par des ligatures de fibres tressés incorporant de la fourrure de roussette. La base est formée d'une demi noix de coco. La base et la hampe sont recouvert de corde tressée formant un motif de losanges. La base est partiellement recouverte de poile de roussette.

En l'état. Quelques ébréchures au disque.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 59 cm. (dimension de la lame : 22 / 25,5 cm.)

4500 / 5000



14

Hache-Ostensoir composé d'un disque en serpentine percé et ligaturé sur un manche en bois recouvert de tapa. La pierre est maintenue dans la fourche du manche par des ligatures de fibres tressés incorporant de la fourrure de roussette. La base est formée d'une demi noix de coco rempli de graines faisant sonnaile. La base et la hampe sont recouvert de corde tressée formant un motif de losanges.

En l'état. Quelques ébréchures au disque.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 63 cm. (dimension de la lame : 14 / 11,5 cm.)

3000 / 3500



15-16-17

15

Herminette à « talon » pointue de sculpteur. La large lame en serpentine verte foncée est maintenue par une ligature en fibre végétale tressée. Le talon et le manche sont façonnés de manière rudimentaire.

Bois, fibre et pierre, menus manques d'usage, lame légèrement ébréchée.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Long. 54 cm.

500 / 550

16

Hache, Porte lame, avec une petite lame en serpentine montée et maintenue sur une hampe fourchue par une simple ligature en fibre tressée. En l'état, lame légèrement ébréchée.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 56 cm. (dimension de la lame : 7 cm / 9 cm.)

450 / 500

17

Hache, porte lame, avec une grande lame en serpentine montée et maintenue sur une hampe fourchue par une forte ligature en fibre tressée sur une couche de tapa blanc.

En l'état, lame légèrement ébréchée.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 64 cm. (dimension de la lame : 9 cm / 14,5 cm.)

600 / 650

18

Lame de hache ou d'herminette.

Serpentine verte foncée.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Dimension : 7,8 cm / 8,6 cm.

80 / 100

19

Lame de hache ou d'herminette.

Serpentine verte claire (une ébréchure)

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Dimension : 13,3 cm / 10,5 cm.

120 / 150

20

Lame de hache ou d'herminette.

Serpentine noire.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Dimension : 10 cm / 6,5 cm.

80 / 100

21

Lame de hache ou d'herminette.

Serpentine verte foncée, reflet de bleu, de gris et de noir (légèrement ébréchée)

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Dimension : 24,2 cm / 10,2 cm.

80 / 100

22

Lame de hache ou d'herminette.

Serpentine vert clair, veinée

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Dimension : 21,5 / 8,5 cm.

200 / 250



18

22 20 21

19



23
Porcelaine blanche
avec encoches
kanak.
Nouvelle Calédonie,
Peuple Kanak. XIX^e
siècle.
Longueur : 7,5 cm.
200 / 220

24
Ensemble de quatre
bracelets en co-
quillages et de deux
défenses de cochon.
Mélanésie.
100 / 120

25
Calebasse pour l'eau
avec son attache en
poil de roussette.
Nouvelle Calédonie,
XIX^e siècle.
Dimension :
11 cm / 15 cm.
60 / 70

26
Petit bol en bois
noirci (accidenté)
Archipel des Iles
Salomon. XIX^e
siècle. **150 / 180**

27
Fragment de pirogue
miniature
Bois naturel, bois
noirci et incrustation
de nacre.
Archipel des Iles
Salomon. XIX^e
siècle. **60 / 70**



28
Noix de coco à décor de feuillage et
d'une case kanak, incrustation de nacre
(une manque), attache en corne (une est
cassée) et fil de suspension en fibre.
Travail de forçat
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 13 cm / 11 cm. **300 / 350**



29
Noix de coco à décor de feuillage et de 3
cases kanak. Les incrustations de nacre
manquent et les 2 attaches en corne sont
cassées.
Travail de forçat
Nouvelle Calédonie, XIX^e siècle.
Dimension : 13 cm / 18 cm. **300 / 350**



30-31-32-33

30

Peigne à 26 dents
Bambou gravé.
Nouvelle Calédonie, Peuple
Kanak. XIX^e siècle.
Dimension : 19 cm / 18,5 cm.

450 / 500

31

Peigne à 6 dents
Bambou gravé.
Nouvelle Calédonie, Peuple
Kanak. XIX^e siècle.
Dimension : 21 cm / 4,5 cm.

400 / 450

32

Peigne à 8 dents (3 sont
épointées.)
Bois à patine foncée.
Archipel du Vanuatu.
Iles Banks, XIX^e siècle.
Haut. 37 cm.

600 / 700

33

Peigne à 20 dents
(1 est épointé)
Bambou gravé.
(cassé, collé en son milieu)
Nouvelle Calédonie,
Peuple Kanak. XIX^e siècle.
Dimension : 15,5 cm / 11,5 cm.

200 / 250



34

Cruche de forme ronde, portant
4 séries d'encoches kanak près
du col. Attache en cordelette.
Terre cuite noire.
Nouvelle Calédonie, Peuple
Kanak. XIX^e siècle.
Hauteur : 21m.

60 / 80

35

Bol de forme ronde à décor de
picots sur le pourtour.
Terre cuite rouge, quelques
ébréchures.
Archipel du Vanuatu.
XIX^e siècle.
Diamètre : 18 cm.

80 / 100

36

Bol de forme ronde à décor de
picots sur le pourtour.
Terre cuite rouge, quelques
ébréchures.
Archipel du Vanuatu.
XIX^e siècle.
Diamètre : 15,5 cm.

80 / 100



37

Intéressant modèle de masque Apouena dont le visage est relativement aplati. La patine et le style de cette figure de masque laisse penser que nous sommes face à une oeuvre de prestige faite pour être offerte à une personne importante.

Bois teint de noir.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Hauteur : 41 cm.

4000 / 4500



38

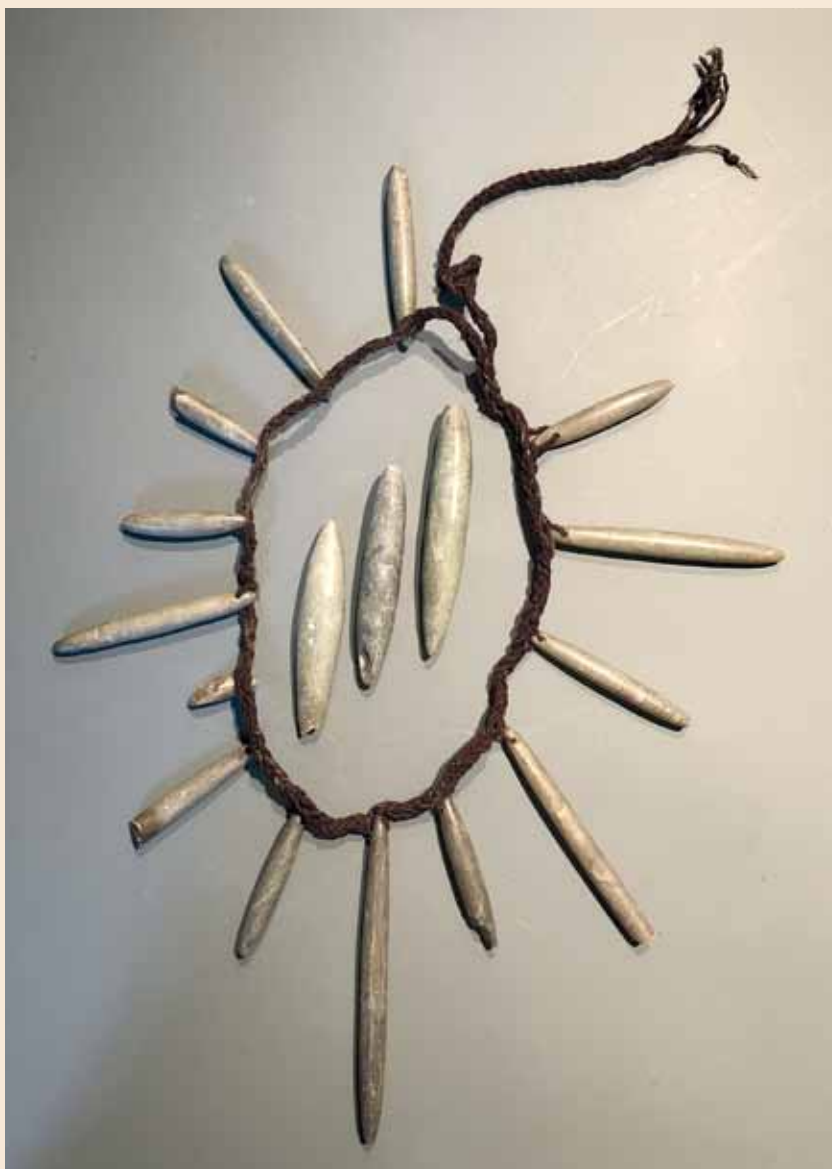
Sculpture anthropomorphe à planter, statuette assurant la fertilité des champs. Elle est représentée debout les deux mains sur les hanches. Bois dur à patine claire (cassée collée au niveau des pieds)

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak.

XIX^e siècle.

Hauteur : 47 cm.

800 / 900



39

Boîte contenant un rare et étonnant collier en stéatite ou serpentine, comprenant, liés entre eux par du poil de roussette 14 perles oblongues (9 intactes et 5 fragmentées). On y joint 3 perles plus grandes non trouées.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak.
XIX^e siècle.

Longueur : 40 cm.

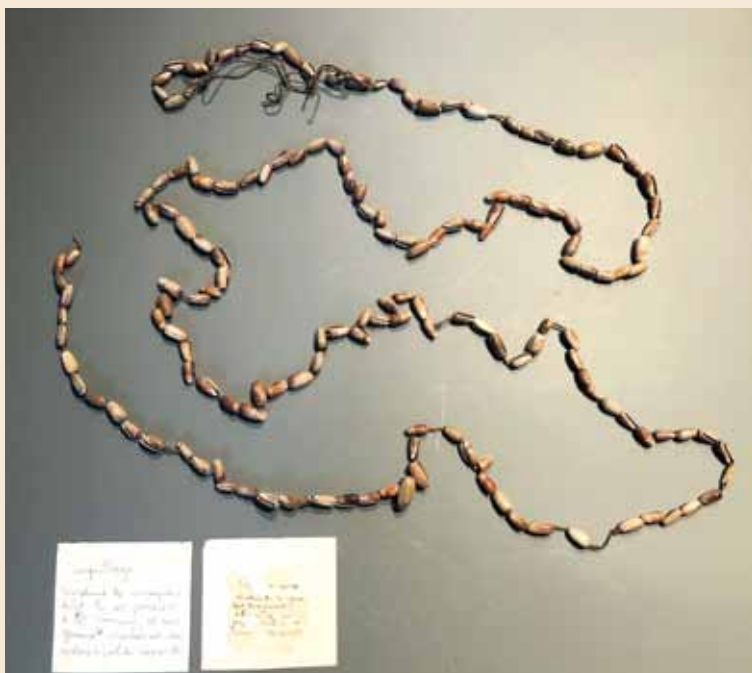
400 / 450

40

Boîte contenant des fragments de dents de cochon et un très rare collier en coquillages olives reliés entre eux avec une fibre végétale. Etiquette ancienne Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak.
XIX^e siècle.

Longueur : 249 cm

400 / 450





41-42-43-44-45

41

Massue. Le long manche cylindrique se termine par une tête d'oiseau stylisée au bec allongé, aux yeux en relief, et à la crête retombant à l'arrière du cou.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à très belle patine brune. (cassure à la collerette). Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 77 cm.

1600 / 1800

42

Massue. Le manche est droit, Le sommet est en forme de champignon.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à belle patine claire. Gravures à la base de la tête. (quelques fentes).

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 76 cm.

400 / 450

43

Massue. Le manche est droit, Le sommet est en forme de phallus.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à belle patine brune. Gravures à la base de la tête. (quelques fentes).

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 90 cm.

400 / 450

44

Massue. Le manche est courbe, Le sommet est en forme de phallus. Entailles en forme de calendrier sur le manche. Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à patine brune.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 73 cm.

400 / 450

45

Massue. Le manche est légèrement courbe, Le sommet est en forme de champignon. La puissance de cette arme vient de sa tête composée de pointes surmontées par un sommet conique.

Poignée (sciée en son milieu) caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie. Quelques fentes.

Bois dur à patine brune.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 75 cm.

2000 / 2200



46-47-48-49-50

46

Massue. Le manche est droit. La puissance de cette arme, d'un type rare, vient de sa tête composée de dix huit pointes, dont quatre sont épointées, surmontées par un sommet conique.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à très belle patine sombre.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 64 cm.

2000 / 2200

47

Massue. Le manche est courbe, Le sommet est en forme de phallus.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur. (quelques fentes)

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 80 cm.

400 / 450

48

Massue. Le manche est droit, Le sommet est en forme de phallus.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à patine brune. Gravures à la base de la tête. (quelques fentes).

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 85 cm.

400 / 450

49

Massue. Le manche est droit, Le sommet est en forme de phallus.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à très belle patine rouge. (quelques fentes).

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 68 cm.

400 / 450

50

Massue. Le long manche cylindrique se termine par une tête d'oiseau stylisée au bec allongé, aux yeux en relief, et à la crête retombant à l'arrière du cou.

Poignée caractéristique des massues de la Nouvelle Calédonie.

Bois dur à belle patine claire. (petite cassure au bout du bec)

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 74 cm.

1600 / 1800



51



52



53



54



55



56

51

Pointe de lance, la pointe en os est incérée dans un manche en bambou (cassé-collé).

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 97 cm.

80 / 100

52

Tambour à fente miniature (curios).

Bois dur, peinture rouge et noire.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Haut. 51 cm.

150 / 180

53

Flûte à 2 trous à décor géométrique.

Bambou, quelques fentes.

Archipel du Vanuatu. XIX^e siècle.

Long. 73 cm.

80 / 90

54

Bâton en bois dur. Le manche est surmonté d'une demi boule qui se termine par une pique. Gravure à la base de la tête.

Longueur : 58,5 cm.

Océanie ?

60 / 80

55

Partie supérieure d'une sagaie décorée de 5 visages d'ancêtres sculptés en haut relief sous une longue pointe crénelé.

Bois naturel, peinture noire, quelques manques aux yeux des têtes.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak.

XIX^e siècle.

Longueur : 94 cm.

1000 / 1200

56

Corne de vache sculptée en son extrémité de têtes stylisées d'oiseau.

Travail d'art populaire.

Longueur : 35 cm.

40 / 50



57

57

Battoir à tapa. Le travail en strie de la tête et la prise longue et massive sont une caractéristique des battoirs à tapa de Nouvelle Calédonie.

Bois dur à belle patine orangé.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 40 cm.

300 / 350



58

58

Battoir à tapa. Le travail en strie de la tête et la prise longue et massive sont une caractéristique des battoirs à tapa de Nouvelle Calédonie.

Bois dur à belle patine rouge.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Longueur : 40 cm.

300 / 350



59

59

Alène à chaume. Aiguille servant à fixer les matériaux lors de la construction des cases.

Bois à belle patine brun rouge.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Hauteur : 79 cm.

400 / 450



60

60

Alène à chaume Aiguille servant à fixer les matériaux lors de la construction des cases.

Bois à belle patine brune.

Nouvelle Calédonie, Peuple Kanak. XIX^e siècle.

Hauteur : 48 cm.

300 / 350



61

Album avec 28 photos format
cartes de visites, montrant des
Kanak et un guerrier Fidjien.

Recto

500 / 600



61

Album avec 28 photos format
cartes de visites, montrant des
Kanaks et un guerrier Fidjien.
verso

500 / 600



Quelques piquets de bambou de papouas devant le poste



Autre vue de piquets de bambou



*Compagnie de la ville de Nouméa
Au profit des pauvres de la colonie*



44 Guerriers canaques.



*M. Diez de Malindi
Habitant*

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Catalogue de vente

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la société de vente et de ses experts, lesquels garantissent l'authenticité des lots mis en vente, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation de l'objet et portés au procès-verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. L'Hôtel des ventes se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir tous renseignements sur l'état des lots.

Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression de la perception du lot par l'Hôtel des ventes, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait. Les indications données sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son appréciation par l'acquéreur potentiel et restent soumises à sa seule appréciation personnelle.

L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut ou réparation. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations ; elles peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions sont données à titre purement indicatives, charge à l'acquéreur de vérifier auprès de sa banque les taux de change qui lui seront appliqués.

2. Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis ; elle se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots, de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

L'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « Adjudgé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

En sus du montant de l'adjudication, l'acheteur devra acquitter par lot, les commissions (frais de vente) qui seront indiquées pour chaque vente. Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et des taxes.

L'Hôtel des ventes sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire, qui devra communiquer les renseignements nécessaires demandés.

Dès l'adjudication prononcée, l'adjudicataire devient propriétaire de son lot. Il est donc sous son entière et seule responsabilité, il ne pourra recourir contre l'Hôtel des ventes si le lot se trouve volé, perdu ou dégradé, il appartient à l'adjudicataire de faire assurer son lot.

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes y afférant. A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, L'HÔTEL DES VENTES pourra, selon son choix, poursuivre l'adjudicataire pour le paiement de son achat; ou/et remettre le bien en vente sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; ou annuler la vente de plein droit; sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, L'HÔTEL DES VENTES se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix, des intérêts au taux légal majoré de cinq points, la facturation de frais de garde et de stockage, le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères, le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

L'HÔTEL DES VENTES pourra procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. L'HÔTEL DES VENTES se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales.

Les achats qui n'auront pas été retirés dans les quinze jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire au propriétaire qui devra en régler le coût; des frais de stockage et de magasinage de 10€ par jour calendaire seront alors facturés au propriétaire du lot laissé à l'étude, ceci concernant tant les acheteurs que les vendeurs.

Tout lot qui aura été laissé à l'Etude par un déposant et dont la vente n'a pu être conclue (et ce qu'elle qu'en soit la raison : absence d'enchères, prix de réserve par trop élevé et absence d'accord avec son propriétaire, etc.) devra être récupéré par son dépositaire dans le mois suivant la demande de l'Hôtel des ventes ou sa date de passage en vente.

Dans l'hypothèse où le lot ne serait pas récupéré dans les délais impartis il sera revendu pour le compte de l'Hôtel des ventes.

3. Incidents de vente

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

4. Ordres d'achat

L'HÔTEL DES VENTES se charge d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui lui sont confiés, en particulier par les acquéreurs potentiels ne pouvant assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés par écrit et accompagnés d'un chèque ou d'un relevé d'identité bancaire, ainsi qu'une copie recto verso d'une pièce d'identité.

Toute enchère confirmée vaut acceptation du prix et de la description des biens mis en vente, entraînant ainsi la formation d'un contrat de vente conclu à distance.

Les ordres d'achat sont une facilité offerte à nos clients. L'HÔTEL DES VENTES ne peut être considéré comme responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur et ce quelle qu'en soit la cause origine.

Si L'HÔTEL DES VENTES reçoit plusieurs ordres d'achat pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

5. Enchères par téléphone

Les enchères par téléphone sont possibles uniquement pour les lots dont l'estimation est supérieure à 200 €. Tout client souhaitant enchérir par téléphone doit en faire la demande par écrit au plus tard 24 heures avant la vente. Cet écrit devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de pièce d'identité de l'acquéreur potentiel.

L'Hôtel des ventes décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non-obtention de la ligne téléphonique.

6. Frais de vente

Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais et taxes suivants : 22,80 % TTC



ROIS
ENCHERES

*Rue des Ecrehous
50380 Saint-Pair-sur-Mer
02 33 50 03 91*